



## Fonds d'engagement social éolien Boralex

Le Fonds d'engagement social éolien Boralex est géré en collaboration avec la MRC Avignon et est destiné aux communautés de son territoire.

Le Fonds se compose de trois volets :

### 1. Volet Initiatives du milieu

Ce volet est destiné aux organismes du territoire et vise à les soutenir dans la mise sur pieds de projets d'ordre social, culturel, économique, sportif, etc.

#### Modalités et critères :

- Le montant maximal admissible par projet est de 2 000 \$.
- Le financement de tout projet est conditionnel à son acceptation par le conseil des maires de la MRC Avignon et à la disponibilité des fonds.
- Le comité d'analyse recommande au conseil des maires selon les sommes disponibles le soutien financier des projets qui auront été dûment déposés. Ce comité se réserve le droit de proposer l'attribution de montants différents de ceux demandés.
- Les projets acceptés devront avoir des retombées d'ordre social, culturel, économique, sportif ou environnemental sur le territoire de la MRC Avignon.
- Le projet doit se dérouler sur le territoire de la MRC Avignon.
- Le projet doit avoir été déposé au moins dix (10) jours avant la prochaine réunion du conseil de la MRC (calendrier disponible [ici](#)).
- Le projet ne doit pas avoir été réalisé avant sa date de dépôt.
- Les promoteurs devront, mentionner dans les actions de communication liées au projet le soutien financier de Boralex et de la MRC Avignon.
- Il est de la responsabilité du demandeur de fournir toute l'information nécessaire à l'analyse du dossier. Un projet peut être rejeté s'il est considéré incomplet.

#### Admissibilité :

Pour être admissibles, les projets devront :

- Avoir été dûment présentés dans les délais exigés (dix (10) jours avant la prochaine réunion du conseil des maires) à la MRC Avignon à l'aide du formulaire unique de dépôt de demande pour les organismes (disponible [ici](#)).
- Respecter les modalités et critères énoncés ci-dessus.

Critères d'exclusion des projets :

- Le financement demandé au Fonds d'engagement social éolien Boralex ne peut financer les immobilisations\* et/ou les activités courantes des demandeurs.
- Un projet identique qui a déjà été déposé par le promoteur et a reçu un soutien financier du Fonds d'engagement social éolien Boralex l'année précédente ne peut être financé de nouveau (non-récurrence du financement).
- Un projet déjà réalisé lors du dépôt de la demande d'aide financière ne peut être financé.
  - Une immobilisation est un élément identifiable du patrimoine (séparable des activités, susceptible d'être transféré et évalué avec une fiabilité satisfaisante) ayant une valeur économique positive et ne se consomme pas par le premier usage.

Formulaire :

Les demandes doivent être déposées via le formulaire unique de demande pour les organismes (disponible [ici](#)).

## **2. Volet Municipal**

Chacune des municipalités ainsi que la MRC disposent de 1 500 \$ par année pour encourager des organisations locales.

## **3. Volet Gymnase du Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus de Carleton-sur-Mer**

Un montant de 10 000 \$ par année est distribué pendant 10 ans pour la construction du gymnase du Cégep de la Gaspésie et des Îles, campus de Carleton-sur-Mer.

## **Visibilité**

Afin de répondre aux exigences de visibilité pour l'entreprise Boralex et la MRC Avignon, les promoteurs sont invités à demander les logos par courriel ou les télécharger sur le site Web de la MRC Avignon pour pouvoir les inclure dans les outils de promotion et de communication entourant le projet et/ou les afficher le jour de l'activité ou de l'évènement soutenu.

## **Personne ressource**

Aude Buévoz, agente de développement territorial | 418 364-2000 poste 113 ou [aude.buevoz@mrcavignon.com](mailto:aude.buevoz@mrcavignon.com)